



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 06 Octobre 2023**

N°23-58

OBJET : Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité en date du 11 Juillet 2023 -

Président : Monsieur Félix ISMAIN
Secrétaire de séance : Madame Karine SALIBER

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 06 octobre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 11 Juillet 2023

Finances

2. Aides informatiques aux collectivités pour le COVID (FSE) axe AP14 – mesure OS14.2
3. Délégation au Président pour signature « convention de mandat : encaissement par des tiers des recettes du PNRM

Ressources Humaines

4. Convention Médecine du Travail avec le Centre de Gestion

Directions

5. Animation : Versement partiel de la subvention pour la gestion des sites (convention AAPNRM) -
6. Immatriculation « Atout France » validation sur garantie financière de 200 000 € -
7. Développement local : Modification des plans de financement : ACI LINEA - ACI la FABRIK – ACI TARTENSON -
8. Convention-cadre de coopération scientifique avec le CIRAD
9. Convention Cap Nord : Accompagnement à la mise en place d'un projet de valorisation de rivières
10. Biodiversité : Représentant du PNRM au Contrat Littoral de Cap Nord
11. Grand projets : Après la reconnaissance au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE – M-A. RAVIN – Messieurs E. DUFEAL – F. ISMAIN

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr H. GROS-DESORMEAUX(Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) -- Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE (François) Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) -- Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr E. JULIAT(Schoelcher) – Mr C. PALIN(Trinité) – Mme B. BARDOUX(Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mme K. BERNABE à Mr J. THABAR (Gros Morne) -
→ **Communes** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) à Mr C. PALIN(Trinité) -- Mr D. DELEPINE(Ducos) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mme M-A. APOCALE(Saint-Esprit) – Mr R. DULYMBOIS(Robert) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) à Mr G. MONSTIN(Carbet) -
Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr F. ISMAIN (CTM).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU - C. EMMANUEL – F. CARIUS - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL
→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) -- Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) -
→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA(Cap Nord) - Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mme N. LIMIER (CTM) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) -
Mr J. ELISABETH (Sainte Luce)

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu le Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 11 juillet 2023 transmis aux Membres du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu la convocation en date du 22 Septembre 2023 adressée aux Membres portant à l'ordre du jour notamment le vote du Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 11 Juillet 2023,

Considérant que le quorum est atteint et le Président de séance ayant demandé aux membres leurs observations sur le procès-verbal in extenso de la réunion du Comité Syndical en date du 11 juillet 2023,

le Comité syndical,

Article 1

Adopte, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 11 Juillet 2023.

Article 2

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 06 octobre 2023

Le Président,
Félix ISMAIN



Délibération n°23-58 Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité Syndical en date du 11 juillet 2023



PROCÈS VERBAL IN EXTENSO

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE

*Mardi 11 juillet 2023
Au siège du PNRM à Tartenson et en visioconférence*

L'An Deux Mil Vingt-Trois et le mardi 11 juillet à 14 Heures 30, les membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Martinique se sont réunis au siège du PNRM à Tartenson – BP 437 – 97200 FORT-DE-FRANCE et par visioconférence sur convocation du Président Félix ISMAIN.

SOMMAIRE

Réunion du Comité syndical du mardi 11 juillet 2023
sous la présidence de Monsieur Robert DULYMBOSIS
1^{er} vice-Président du Parc Naturel Régional de la Martinique

1. Adoption des Procès-Verbaux des séances du Comité du 03 mars et du 05 avril 2023	p.7	Vote p.7
<u>Finances</u>		
2. DM1 : Modification de l'affectation des résultats du Budget annexe CFME	p.8	Vote p.8
3. Modification des plans de financement	p.9	Vote p.13
<u>Ressources Humaines</u>		
4. Télétravail (rapport déjà passé en CT en 2022)	p.14	Vote p.18
5. Modification de l'organigramme (service EEE)	p.18	Vote p.19
6. Horaires Vacances	p.19	Vote p.20
7. Information sur le Rapport social unique de 2021	p.20	information
<u>Administration Générale</u>		
8. Liste des marchés 2022	p.23	information
9. Mise en mission d'élus 2022	p.24	information
<u>Directions</u>		
10. Animations : Subvention à l'Association des Amis du PNRM	p.25	Vote p.26
11. Développement local : Convention APVRCEEM pour la valorisation du café	p.27	Vote p.32
12. Grand Projet Nord : Subvention pour l'étude sur le balisier	p.32	Vote p.35
13. Biodiversité : Convention avec Caribbean Cetacean Society	p.36	Vote p.38
<u>Questions diverses</u>		
	p.38	

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Robert DULYMBOSIS, 1^{er} vice-Président du PNRM.

M. le Président de séance Robert DULYMBOSIS

Chers collègues, bonsoir et merci d'être venus. Nous avons le quorum d'après ce que me dit Madame LATOURNALD. Je lui propose de faire l'appel.

Mme Ghislaine LATOURNALD *procède à l'appel nominal des délégués :*

Bonjour Mesdames et Messieurs.

Collège CTM :

Mme ACCUS-ADAINÉ Nadia	Présente
M. AZEROT Bruno Nestor	Absent
Mme BEAULIEU Lydia	Absente
Mme BERNABÉ Kora	Absente
Mme CARIUS Francine	Absente
M. DINAL David	Absent

M. Henri GROS-DESORMEAUX *(Commune des Anses d'Arlet)*

J'utilise le lien de Monsieur DINAL. Je suis le nouveau délégué de la Ville des Anses d'Arlet. J'étais justement en train d'écrire un mot pour l'expliquer. Comme je n'ai pas reçu de convocation, Monsieur DINAL m'a permis d'utiliser son lien pour suivre la réunion. Il s'excuse parce qu'il ne peut pas être là, il a une réunion de commission très importante aux Anses d'Arlet. Il vous salue tous et vous prie de l'excuser de son absence.

[Brouhaha]

M. Henri GROS-DESORMEAUX *(Commune des Anses d'Arlet)*

Je répète, je suis Monsieur GROS-DESORMEAUX Henri.

Mme Ghislaine LATOURNALD

C'est le nouveau délégué des Anses d'Arlet.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il faut bien vérifier cela. Si on n'a pas reçu...

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur LARCHER m'a dit qu'il est membre démissionnaire.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

La mairie doit envoyer un arrêté.

Mme Ghislaine LATOURNALD *poursuit l'appel nominal des délégués :*

On considère que Monsieur DINAL est absent.

M. DUFEAL Éric	Absent
M. ECANVIL Jean-Claude	a donné procuration à M. MONSTIN
Mme EMMANUEL Christiane	Absent
M. ISMAIN Félix	a donné procuration à M. DULYMBOIS
Mme LIMIER Nadia	Présente
M. MARIE-REINE Olivier	Absent

M. NADEAU Marcellin Absent
Mme NORCA Stéphanie Absente
Mme RAVIN Marie-Ange a donné procuration à Mme ACCUS ADAINE

Mme Nadia ACCUS-ADAINE (Collectivité Territoriale de Martinique)

Madame RAVIN est là, mais elle a un problème de vidéo et de son. Vous ne l'entendez pas, alors qu'elle vous entend très bien.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On la considère comme présente.

Mme Ghislaine LATOURNALD *poursuit l'appel nominal des délégués :*

Entendu, Monsieur le Président

M. ROSE Johnny Absent

Collège « Communes »

Mme BÉSUBE Lydia Absente

M. LARCHER Christian

Monsieur LARCHER n'est plus représentant du Parc. Il est démissionnaire.

M. ALAMELU Albert a donné procuration à M. VARACAVOUDIN
M. BABIN Bruno a donné procuration à M. CYRILLE
M. MONSTIN Gérard Présent
M. BIRON Alex a donné procuration à M. GABRIEL
M. MONFORT Jean Présent
M. DE LEPINE Désir a donné procuration à M. MONFORT
M. JEAN-BAPTISTE Etienne a donné procuration à M. GUIZONNE
M. JOUYE DE GRANDMAISON Luc Absent
M. DOMERGUE Joël Absent
M. GUIZONNE Jean-Luc Présent
M. TABAR Jonathan Présent
M. DOULIN David Absent
M. THALMENSY Sylvain Présent
M. VARACAVOUDIN Jean-Charles Présent
M. MICHALON Max Présent
M. GABRIEL Émile Présent
M. ROY-CAMILLE Absent
Mme SALIBER Karine Présente
M. CYRILLE Charles Présent
M. GLONDU Georges Présent
M. SAINTE-ROSE FRANCHINE Alex Présent
M. DULYMBOIS Robert Présent
Mme APOCALE Marie-Annick Présente
Mme LAMIN Marie-Josée Présente
M. GOBALSAMY Mickaël Absent
M. SAINT-CYR Christophe Présent

M. Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*) (*en visioconférence*)

Je me suis excusé pour le présentiel. J'ai envoyé un message à Madame HOCHÉ-BALUSTRE. Je n'ai pas pu être en présentiel.

Mme Ghislaine LATOURNALD *poursuit l'appel nominal des délégués :*

M. ELISABETH Jimmy	Présent
Mme BAZABAS Jocelyne	Absente
M. JULTAT Éric	
M. PALIN Christian	En principe, il devrait être présent
Mme BARDOUX Bénédicte	Absente
M. OCCOLIER Ludovic	Absent

Collège « Communautés de communes »

M. BIROTA Belfort	Présent
M. CLEMENTÉ Luc	Absent
M. BEAUNOL Jean-François	Absent

25 présents et 08 procurations.

M. Jonathan TABAR (*Commune du Gros Morne*)

Bonjour, vous avez Monsieur TABAR qui est présent aussi.

Mme Ghislaine LATOURNALD

Oui, je l'avais noté. Le quorum est atteint.

Nombre de membres en exercice	53
Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance	25
Nombre de procurations à l'ouverture de la séance	08

➤ **Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.**

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci Madame LATOURNALD. Nous avons enregistré la démission de Monsieur LARCHER. Nous enregistrons la présence du collègue GROS-DESORMEAUX des Anses d'Arlet. Par contre, nous n'avons pas reçu la délibération.

Je suis un peu embêté parce que nous n'avons pas reçu la délibération de substitution, qui substituerait Monsieur GROS-DESORMEAUX en lieu et place du collègue des Anses d'Arlet. Je demande à l'administration : dans un tel cas, qu'est-ce que l'on fait ? Je pense qu'afin de ne pas viciar la légalité de nos débats et la régularité des votes, d'attendre que nous ayons la délibération qui indique que Monsieur GROS-DESORMEAUX est le délégué syndical de la ville des Anses d'Arlet.

Monsieur GROS-DESORMEAUX, ce que je suggère, par le respect immense que j'ai pour votre présence, c'est que vous participiez aux travaux – vous allez voir comment cela se passe – mais vous ne pouvez pas participer aux votes compte tenu du fait que nous n'ayons pas votre délibération.

M. Henri GROS-DESORMEAUX (*Commune des Anses d'Arlet*)

D'accord, cela se comprend.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

D'accord ?

M. Henri GROS-DESORMEAUX (*Commune des Anses d'Arlet*)

Oui, tout à fait d'accord.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je vous invite à voir avec les services administratifs de la Ville pour qu'ils se hâtent de nous transférer votre délibération.

M. Henri GROS-DESORMEAUX (*Commune des Anses d'Arlet*)

D'accord. Ce sera fait.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Ce point d'ordre administratif étant fait, je vous liste les points à l'ordre du jour. L'ordre du jour appelle les dossiers suivants :

L'approbation de deux procès-verbaux.

Dossier Finances

- 1. DM1 : Modification de l'affectation des résultats du Budget annexe CFME**
- 2. Modification des plans de financement**

Dossier Ressources Humaines

- 3. Télétravail (rapport déjà passé en CT en 2022)**
- 4. Modification de l'organigramme** – pour intégrer, je crois, le service EEE
- 5. Horaires des vacances**
- 6. Information sur le rapport social unique de 2021**

Dossier Administration Générale

- 7. Liste des marchés 2022**
- 8. Mise en mission des élus 2022**

Directions

- 9. Animation : Subvention à l'Association des Amis du PNRM**
- 10. Développement local : Convention APVRCEEM pour la valorisation du café**

11. Grand projet Nord : Subvention pour l'étude sur le Balisier

12. Biodiversité : Convention avec Caribbean Cetacean Society

Questions diverses

Voilà le menu. Je pense qu'on peut le tenir dans des temps raisonnables pour permettre à chacun de pouvoir vaquer à ses occupations après.

1. Adoption des procès-verbaux des séances du Comité du 03 mars et du 05 avril 2023

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Pour commencer, je demande aux collègues, quels sont ceux qui ont des observations ou des modifications sur leurs interventions concernant le procès-verbal du 03 mars ?

Nous avons deux procès-verbaux : celui du 03 mars et celui du 05 avril. Concernant **le procès-verbal du 03 mars 2023**. Y a-t-il des modifications, des choses à ajouter ? S'il n'y a rien à ajouter et à enlever, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **Le procès-verbal du 03 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Deuxième procès-verbal : **le procès-verbal du 05 avril 2023**.

Est-ce qu'il y a des observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si vous voulez ajouter ou nuancer vos propos ? Si tout est conforme à ce que vous avez dit, s'il n'y a pas d'observation, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **Le procès-verbal du 05 avril 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

On passe aux points Finances.

[Aparté entre le Président de séance et M. Jean-Charles VARACAVOUDIN]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Tu n'as pas suivi ? Monsieur VARACAVOUDIN a été inattentionné.
Nous avons nommé Monsieur Jean MONFORT comme Secrétaire de séance.

- **Monsieur Jean MONFORT est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance**

Point Finances. Modification de l'affectation des résultats du Budget annexe CFME.

2. DM1 : Modification de l'affectation des résultats du Budget annexe CFME

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS expose à l'assemblée,

Vous vous souvenez que lors de notre vote du Budget, nous avons affecté les résultats. Mais il y a eu une erreur que je qualifierai de matérielle dans l'affectation du résultat.

Le montant du résultat qui était de 168 554,98 € a été inscrit à tort en recette de fonctionnement négative alors qu'il aurait dû être inscrit en dépense de fonctionnement.

Nous vous proposons de modifier cette erreur matérielle.

Il est donc demandé aux membres du Comité de se prononcer sur la rectification de l'écriture d'affectation des résultats en modifiant le Budget primitif 2023 du CFME pour un montant de 168 554,98 €.

Nous avons déjà voté, c'est simplement de régulariser. Nous n'allons pas « dévoter » ce que nous avons déjà voté.

Nous passons tout de suite au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Deuxième point, il s'agit là des modifications liées aux plans de financement que nous avons vus.

3. Modification des plans de financement

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS expose à l'assemblée,

Un certain nombre de plans de financement ont été présentés et ont des difficultés, en réalité, dans leur mise en œuvre.

Les projets FEADER Café d'Excellence et Cochon créole demandés sur la mesure 16.2.1 « *Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique* » sont soumis à un plafond d'aide publique fixé à 80%. C'est la règle normale. Les 20% de ressources privées en autofinancement ne peuvent pas être demandés à la CTM au titre du Programme d'Action.

C'est un grand débat, un débat récurrent qui se solde, à mon avis, par cette décision-là. Il y a des dossiers qui, au titre de cette mesure-là, ne peuvent pas émarger sur un Programme d'action, mais bien par une demande de subvention spécifique. Il faut distinguer le programme d'action des subventions spécifiques que la Collectivité Territoriale de Martinique peut venir apporter.

Une demande de participation sera faite en ce sens en lieu et place d'une fraction du Programme d'action.

Pour le projet Café, l'éligibilité du Parc naturel régional à la subvention de l'ODEADOM annoncée lors de plusieurs séances de travail avec la DAAF, n'est plus possible en raison d'un changement de stratégie de l'ODEADOM qui se concentre désormais sur les organisations professionnelles.

Le projet FEADER Agroforesterie déposé sur la mesure 16.1.2 « *Soutien aux projets des groupes opérationnels du PEI* » n'est pas soumis au plafond d'aide publique et est en cours d'instruction. Le plan de financement adopté précédemment affichait les montants du projet en HT. Le nouveau plan de financement proposé comprend les montants TTC.

Les budgets et plans de financements s'établissent comme suit :

FEADER Café d'excellence Arabica Typica					
Financier	Montant	Tx	2023	2024	2025
FEADER	1 271 465,90 €	68%	650 075,34 €	340 844,41 €	280 546,16 €
CTM	224 376,34 €	12%	114 719,18 €	60 149,01 €	49 508,15 €
PNRM	373 960,56 €	20%	191 198,63 €	100 248,36 €	82 513,58 €
TOTAL	1 869 802,80 €	100%	955 993,14 €	501 241,78 €	412 567,88 €

FEADER Cochon créole de Martinique					
Financier	Montant	Tx	2023	2024	2025
FEADER	1 179 120,00 €	68%	417 860,00 €	463 760,00 €	297 500,00 €
CTM	208 080,00 €	12%	73 740,00 €	81 840,00 €	52 500,00 €
PNRM	346 800,00 €	20%	122 900,00 €	136 400,00 €	87 500,00 €
TOTAL	1 734 000,00 €	100%	614 500,00 €	682 000,00 €	437 500,00 €

Agroforesterie				
Financier	2022	2023	2024	2025
FEADER	35 562,77 €	446 569,06 €	219 020,18 €	74 748,83 €
CTM	6 275,78 €	78 806,30 €	38 650,62 €	13 190,97 €
Total par an	41 838,55 €	525 375,36 €	257 670,80 €	87 939,80 €
TOTAL	912 824,51 €			

Sur le dernier tableau, il y a le total, mais il est plus haut. C'est bien cela ou il y a une erreur de tableau ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Non, il s'agit bien du total global qui est sur la dernière ligne. Mais on a fait une répartition annuelle des dépenses.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Le total qui est là, c'est le total 2025 ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Non, c'est pour l'ensemble. Le montant total du programme pluriannuel de 2022 à 2025 s'élève à 912 824,51 €.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

D'accord. On n'a pas mis les totaux des années intermédiaires. C'est un oubli. On va le mettre, c'est bien cela ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Oui, on va compléter.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je serais plutôt partisan dans les dossiers – je le dis pour l'administration – lorsqu'on a voté un plan de financement que l'on mette le comparatif. On le met tel qu'il a été voté et tel qu'il est revoté maintenant parce que les gens n'ont pas forcément scanné dans leur bulbe rachidien l'ancien plan de financement. À l'avenir, il conviendra de mettre les deux plans de financement pour plus de transparence dans la démocratie locale.

Le deuxième plan de financement, c'est le plan de financement pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Concernant ce chapitre-là, juste une parenthèse avant d'aller plus loin puisque la Préfecture a fait une communication sur le Fonds Vert.

Notre dossier concernant la transformation de deux chantiers d'insertion en une brigade professionnelle pour extirper et lutter contre les espèces envahissantes a été le dossier lauréat qui a été le plus emblématique. Nous avons eu aussi à présenter ce dossier. C'est la preuve que nous avons monté un beau dossier et le Préfet a indiqué qu'il y a une deuxième salve. J'invite nos services, Monsieur le Directeur Général, à ce qu'on se positionne encore pour d'autres dossiers puisque le volet biodiversité concorde bien avec le Fonds Vert.

La Martinique bénéficie d'une diversité biologique qui est bien connue, mais menacée par de multiples facteurs dont les espèces exotiques envahissantes (EEE). Les EEE constituent en effet une menace pour la biodiversité mondiale (3ème cause selon l'UICN¹), menace amplifiée dans les milieux insulaires.

La mise en œuvre de cette lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes nécessite des moyens humains opérationnels sur l'ensemble du territoire.

Face au constat de menaces qui augmentent et du manque de moyens humains sur le territoire, le PNRM a mis en œuvre en 2021, pendant deux ans, deux Ateliers Chantiers Insertion sur les espèces envahissantes animales et végétales. C'est ce que je vous disais et nous allons transformer, Madame BALUSTRE, c'est bien cela ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Oui.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Nous allons transformer ces deux chantiers d'insertion en brigade spécialisée – je crois que c'est la première fois – de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Ce que je veux dire concernant cette brigade et je l'ai dit à la Préfecture, au Préfet, elle va opérer dans nos opérations, mais elle peut aussi intervenir pour les personnes privées qui souhaitent nettoyer, entretenir un terrain qui subit les espèces envahissantes. On les connaît, c'est le miconia, la langue de belle-mère et il y en a d'autres encore. On connaît les ravages du gecko, les ravages de l'iguane iguana-iguana.

Tout cela contribue au fait que ces 12 opérateurs, agents du Parc, spécialisés aux nouveaux métiers de l'environnement, ont été plébiscités puisqu'on a eu 880 000 € pour maintenir ces emplois, pour les créer. Ils ont deux ans pour faire leurs preuves pour qu'ils soient pratiquement les tous premiers nouveaux métiers de l'environnement à être créés.

Le plan de financement sur 2 ans et 4 mois (du 1^{er} janvier 2023 au 30 avril 2025) de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes proposé est le suivant :

Recettes	2023	2024	2025	TOTAL
État (Fonds Vert)	294 667 €	442 000 €	147 333 €	884 000 €
CTM CCT	44 500 €	44 500 €	14 833 €	103 833 €
ODE	2	36 000 €	12 000 €	84 000 €
État (PNA iguanes)	34 303 €			
ONF	75 000 €			
Participants	56 630 €			
	541 100 €	522 500 €	174 166 €	1 071 833 €

¹ UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

Je rappelle que sur le Fonds Vert, le Parc a quatre opérations. Il y a la liste des opérations sur le site de la Préfecture. Je vous invite à aller regarder. Les collectivités ont été très bonnes, il faut le dire, quant à émarger à ce dispositif.

Je rappelle aussi qu'à un moment on a piloté le PNA². Après, ils ont changé un peu le PNA en le mettant à cheval sur la Guadeloupe et la Martinique. Cela a été plutôt un flop et là on revient à des choses un peu plus sérieuses uniquement par territoire avec la brigade qui me paraît une réponse sérieuse.

Les participants, je ne sais pas à quoi cela renvoie, Madame BALUSTRE.
Est-ce que tu peux nous préciser ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Les participants ce sont les personnes privées qui peuvent nous interpeller pour intervenir.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

C'est une hypothèse de travail ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Une hypothèse de travail.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Une hypothèse de travail de 56 630 €. C'est cela ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Oui.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Très bien. C'est donc la part qui doit progresser au fur et à mesure parce qu'il va falloir que cette brigade devienne autonome et que les agents de la brigade génèrent leur propre emploi à travers les interventions que l'on peut faire pour les privés.

Le montant total de l'opération s'établit comme suit : un montant de 1 071 833 € pour l'ensemble des deux ans et quatre mois d'interventions de la brigade.

Il est donc demandé aux membres du Comité de se prononcer sur les plans de financement tels qu'ils sont présentés ici pour les années 2023 à 2025 et sur l'opération de lutte contre les espèces exotiques envahissantes du 1^{er} janvier 2023 au 30 avril 2025.

C'est un challenge collectif très important pour la Martinique parce que nous avons d'autres espèces envahissantes. Je pense au bambou, à la noix de coco. On ne pourra pas tout faire. On se positionne sur ce qui est le plus grave, mais je veux dire qu'il y a

² PNA : Plan national d'actions

cela derrière : le bambou, mais aussi le tulipier du Gabon. S'il fallait faire une liste, nous serions là jusqu'après quatre heures et demie.

Est-ce que vous avez des questions sur ce dossier ? Vous avez connu les ACI et maintenant on les transforme en brigade. C'est une manière de valider le Fonds Vert. Je crois qu'on a même perçu une fraction du Fonds Vert, Madame BALUSTRE ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Oui, on a perçu 25% du montant.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je le redis ici. Nous sommes une collectivité où il y a des élus communaux. Il y a des communes qui ont fait de belles opérations. Le Fonds Vert est très dynamique. Pour une fois, il faut dire que c'est une belle action de l'État et que chacun se positionne pour la deuxième salve. En tout cas, je serai bride abattue pour que les services ici continuent la très belle performance pour les quatre opérations que nous avons eue.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MONFORT, une question ?

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Non, cela va.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Des observations ? (*Il n'y en a pas*)

Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Merci. Nous passons à la question des Ressources Humaines
Je crois que c'est le collègue VARACAVOUDIN qui va nous présenter le rapport sur le télétravail. Nous voulions un télétravail en dehors, je le précise bien, de la pression de la Loi sanitaire, c'est-à-dire un télétravail en lien avec les besoins et une qualité de travail des agents du Parc naturel régional et pas sous l'empire de la Loi sanitaire.

Monsieur VARACAVOUDIN.

4. Télétravail

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN *expose à l'assemblée,*

Merci Président. C'est un dossier qui est passé en Comité Social Territorial hier après-midi. Je vais tout à l'heure vous donner l'avis qui a été rendu.

Simplement, vous avez tous reçu ce document - il fait une trentaine de pages, je ne vais pas vous lire la trentaine de pages – qui reprend un peu le cadre juridique et les principes du télétravail.

Je vais vous donner lecture de l'exposé des motifs.

Le télétravail s'est développé dans la Fonction publique au cours de ces dernières années, notamment sous le double effet de l'usage croissant des outils numériques et de la dématérialisation des procédures.

La crise sanitaire que nous avons connue, est venue, par ailleurs, accélérer ce mouvement en imposant, pour les agents dont les activités le rendaient possible, la mise en œuvre de façon généralisée du travail à distance.

« Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication » (article 2 du décret n°2016-151).

Il s'agit d'une forme d'organisation du travail parmi d'autres dans le cadre de l'accomplissement des missions de service public, qui doit cependant faire l'objet d'une attention particulière au regard de ses implications.

L'agent exerçant ses fonctions en télétravail bénéficie des mêmes droits – c'est très important - et est soumis aux mêmes obligations qu'un agent qui exerce ses fonctions en présentiel. Il doit réaliser les missions et les tâches qui lui sont confiées et respecter la durée, les horaires et les modalités d'organisation du travail définis par son employeur.

Pour l'agent disposant habituellement d'horaires variables, les plages horaires durant lesquelles l'agent peut être contacté doivent être définies par l'employeur, en cohérence avec les horaires de travail.

Il demeure soumis à l'ensemble de ses obligations déontologiques. Il doit respecter le règlement d'utilisation des ressources informatiques et, plus largement, prendre soin du matériel fourni par l'employeur pour l'exercice de ses fonctions en télétravail.

Il a droit au respect de sa vie privée et à la déconnexion (cf. article 8 *« Droit à la déconnexion »*).

Sa charge de travail doit être équivalente à celle d'un agent en présentiel. Le cas échéant, les périodes de télétravail ouvrent droit à l'attribution de journées RTT (pour les agents exerçant leurs fonctions sur un cycle habituel supérieur à 35 heures) et à tous les avantages sociaux en vigueur au sein de la collectivité ou de l'établissement.

L'exercice des fonctions en télétravail a le même impact que l'exercice des fonctions en présentiel sur l'évolution de carrière, l'accès à la formation, le droit syndical, l'appréciation de la valeur professionnelle ou encore les droits à congés.

Il nous est simplement demandé aujourd'hui de nous prononcer sur l'application de la charte instaurant le télétravail au Parc naturel régional de Martinique en sachant qu'hier, le Comité social territorial a émis un avis favorable pour l'installation du télétravail dans la collectivité.

Voilà Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je te remercie, collègue VARACAVOUDIN. Je l'ai dit précédemment, mais je le redis, le télétravail n'est pas né avec la crise sanitaire COVID-19. La crise n'a été qu'un catalyseur et parfois un mauvais catalyseur parce que l'on a mis le télétravail, à bien des endroits, de manière générale, sous l'empire d'une crise sanitaire alors que le télétravail on aurait pu le mettre avant puisqu'il existait au préalable.

Là aujourd'hui, on propose de mettre le télétravail pour les agents. On sait très bien qu'il y a des réalités personnelles qui génèrent un besoin. On a un problème personnel momentané, cela peut aider l'agent à être mieux, cela doit contribuer au mieux-être au travail au-delà d'une crise sanitaire passagère et c'est pourquoi on propose la mise en place de ce dispositif.

Est-ce que vous avez des questions, collègues ?
Vous avez la parole. Monsieur DOULIN.

M. David DOULIN (*Commune du Lamentin*)

[Début de l'intervention inaudible] Au sein de la Ville, on avait mis des collègues en télétravail et on les voyait à la Galleria en train de pousser leur caddie. Il faut savoir comment on contrôle les gens qui sont en télétravail. C'est surtout cela qui est important.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

De toute évidence...

M. David DOULIN (*Commune du Lamentin*)

Je pense bien que vous avez pensé à cela, mais comme je le dis, il y a des agents que je connais très bien, qui au-delà de leur période de travail et celle de la collectivité, sont chez eux et sont en train de plancher aussi. C'est un bon outil, mais il faut quand même qu'il y ait toujours un œil et de la vigilance sur cela.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN, *Rapporteur*

C'est la raison pour laquelle il y a une charte dont chacun devra prendre connaissance et surtout, il y a des obligations pour chaque partie. Ce n'est pas quelque chose qui va se faire par hasard comme cela, il va y avoir un contrôle certes de l'administration. Mais si vous voulez, on présente cela comme une forme de partenariat, c'est donnant-donnant. Je te donne et en retour j'attends. On ne va pas créer une instance et aller contrôler chaque cas.

[inaudible] Il serait intéressant de relever les dysfonctionnements qui pourraient survenir. Cela existe partout. Vous allez mettre des agents en télétravail et il y en a certainement un ou deux qui ne vont pas jouer le jeu, qui vont essayer de passer à côté. On a vu des images, il n'y a pas longtemps encore, du télétravail où on pensait que les gens étaient au travail, mais ils font de la garderie, on regarde son film de cinéma, etc.

C'est une nouvelle façon de travailler aujourd'hui. La crise sanitaire est venue justement pour renforcer cela. Comme je le dis, je le répète, chacun prendra ses responsabilités. Le Parc prendra les siennes et il faut que les agents qui seront concernés par cela parce que l'on va tous signer cette fameuse charte et cet engagement. Mais que chacun prenne ses responsabilités dans l'application du télétravail.

M. David DOULIN (*Commune du Lamentin*)

Ce que je peux rajouter c'est que dans le privé, cela se passe ainsi. Il y a une technique c'est-à-dire qu'on fournit l'ordinateur. Si la personne est en télétravail automatiquement l'employeur, à n'importe quel moment, peut vérifier que la personne travaille. C'est un mouchard. On n'a pas le choix. Mais on sait que la personne, à ce moment-là, est dans ses fonctions.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Monsieur MONFORT.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Le télétravail est devenu une obligation, mais c'était déjà fait, mais cela s'est accentué au niveau de la crise sanitaire. Il faut savoir que si vous mettez du télétravail dans votre organisme et que vous n'avez pas de contrôle derrière, ce n'est pas la peine de faire voter une charte. Cela ne vaut pas le coût. Vous mettez la personne en vacances.

Il faut un contrôle. Obligatoirement, si vous leur donnez du matériel car il faut savoir qu'on donne le matériel, ce n'est pas lui qui achète le matériel. On doit même lui fournir le bureau. S'il n'a pas de bureau chez lui, on lui donne un bureau pour télétravailler. Il doit avoir aussi un fauteuil adéquat. Mais il est contrôlé par son ordinateur.

Il y a des métiers où on ne peut pas faire de télétravail. Dans la charte, c'est bien indiqué.

Il y a même une enquête qui a été faite au niveau gouvernemental, même au niveau privé. On a remarqué qu'il y a des gens qui travaillent deux fois plus en télétravail qu'à leur boulot parce qu'il faut savoir que la personne qui est en télétravail, il a peut-être son enfant, mais le soir. C'est pour cette raison qu'on a mis un canevas pour éviter que les gens passent leur nuit à travailler. Il y a un canevas. L'organisme, je prends le Parc naturel, met cela bien en place et normalement il y a un contrôle.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

On voit bien que le télétravail va avec une forme de conscience professionnelle qu'il faut cultiver. On attend de l'encadrement et Madame BALUSTRE va faire redescendre auprès de ses collègues directeurs cette demande des Conseillers syndicaux, que c'est du

donnant-donnant, que c'est un challenge collectif et cognitif et que la commission a horreur des tricheurs. C'est bien cela que tu as dit, collègue ?

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Mais s'il y a des tricheurs, il y a des pénalités.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer ?

Monsieur ? Personne n'a demandé la parole sur le télétravail ? C'est important. C'est une disposition légale pour mieux être au travail.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

La question que je voulais poser. Est-ce qu'il y a des agents au Parc naturel qui sont déjà dans cet esprit-là de télétravail, Madame BALUSTRE ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Oui, on a été sollicités par des agents, mais comme le cadre n'était pas posé, nous n'avons pas encore évalué la tendance.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je profite de l'opportunité pour dire cela. Nous avons des demandes qu'on ne pouvait pas satisfaire, alors que la personne avait une véritable situation à la fois sanitaire et familiale qui le justifiait pleinement et entièrement, parce qu'on n'avait pas de cadre réglementaire. Aujourd'hui, on s'offre le cadre, mais le cadre ce n'est pas un open-bar. C'est cela, Madame BALUSTRE ? Vous allez relayer auprès des directeurs et des agents, que ce soit fait sous le contrôle de leur hiérarchie, comme cela a été indiqué par Monsieur VARACOUUDIN.

Je passe au vote.

Quels sont ceux qui s'abstiennent sur le télétravail ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

À l'unanimité, la mise en place du télétravail au Parc naturel régional de Martinique conformément à la charte qui est jointe.

Nous passons au point n°5. Modification de l'organigramme (service EEE) en lien avec le dossier que j'ai présenté tout à l'heure.

5. Modification de l'organigramme (service EEE)

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN *expose à l'assemblée,*

Très rapidement puisque Président, tu l'as expliqué tout à l'heure. Vous savez que l'on a voté l'organigramme du Parc naturel au mois de juin 2022.

Avec la création de la Brigade de lutte contre les Espèces exotiques envahissantes, pour prolonger la mission de 11 anciens agents en Ateliers Chantiers d'Insertion, **on demande aujourd'hui simplement de nous prononcer sur l'adoption du changement qui a eu lieu avec la création de cette brigade qui viendrait renforcer la Direction de la Biodiversité.**

C'est toi, Charles (*CYRILLE*) qui préside cette commission.

C'est simplement pour acter la création de cette brigade dans l'organigramme Parc naturel, à la Direction de la Biodiversité et de la Gestion durable du territoire.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Est-ce que vous avez des questions sur ce rattachement de cette brigade à la Direction de la Biodiversité ? Nous sommes fiers d'avoir donné une signification importante au « I » de « Insertion » de Chantier d'insertion. C'est un acte règlementaire de rattachement.

Je vous propose de passer au vote. C'est cohérent avec ce qui précède.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN, Rapporteur

Je voulais simplement rajouter que le CST a émis un avis favorable sur cette question.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est dans l'intérêt de ces agents-là. Ce sont 12 Martiniquais que nous sortons du chômage.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

À l'unanimité, nous votons pour le rattachement de ce service à la Direction de la Biodiversité.

Nous passons au point 6. Horaires des vacances. J'y vais au pas de charge parce que les collègues ont des conseils municipaux après.

6. Horaires Vacances

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN expose à l'assemblée,

Pour les horaires de vacances, c'est une question qui a été étudiée hier en CST. Vous savez que généralement, pendant les grandes vacances, on baisse les bras, on n'a

pas trop envie de travailler, etc. Il y a même certaines entreprises qui ferment, etc. Et pourtant, au Parc naturel, il faut poursuivre les missions qui sont les nôtres et respecter ce temps annuel de 1 607 heures. Il a fallu que les agents continuent à travailler.

Il y a plusieurs scénarios qui étaient proposés au CST hier. D'un commun accord entre les représentants de la collectivité et ceux du personnel, on a choisi – vous allez voir cela sur les documents qui vous sont soumis – le scénario 1 pour les 35 heures et pareil pour les 39 heures, on a choisi le scénario 1.

Vous avez sur l'écran qui apparaît devant vous, les horaires qui sont proposés sur six semaines c'est-à-dire du 17 juillet au 27 août de cette année, avec des horaires journaliers pour la semaine et pour atteindre le quota horaire sur l'année entière. En plus, il faut poursuivre les missions du Parc notamment pendant les grandes vacances, le Parc est très sollicité. Il fallait que les agents puissent continuer à travailler dans de bonnes conditions.

Il nous est demandé aujourd'hui simplement de nous prononcer sur l'organisation des horaires de travail durant la période de « vacances » de la mi-juillet à fin août dans l'ensemble des services du Parc naturel.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Vous avez vu le Parc n'est pas une collectivité comme les autres, il y a des métiers extraordinaires. Ce qui fait que le dimanche, il y a des agents qui animent des randonnées. D'ailleurs, j'invite vraiment les collègues à participer à cela. Ils font aussi des randonnées nautiques le week-end. Ce sont des métiers particuliers. Cela nécessite que l'on réaménage pour que chacun soit rétabli dans ses droits et que les sites soient ouverts le week-end et pendant les vacances.

Il y a des questions ? (*Il n'y en a pas*)
On passe au vote.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

➤ Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

À l'unanimité pour reprendre la même proposition que le CST d'hier.
Merci collègues.

Nous passons au point 7.

7. Information sur le rapport social unique de 2021

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN expose à l'assemblée,

Dans le cadre des Ressources humaines, c'est un point qui a été abordé hier en CST. Nous l'avons synthétisé. Vous avez reçu l'ensemble des documents. C'est très

fastidieux comme documents. Je ne sais pas combien de pages il y a. Il y a une bonne trentaine de page. En tout cas, c'est passé en CST hier. C'est un rapport qui nous permet de voir un peu les activités réalisées sur l'année 2022.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)
2021.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN, *Rapporteur*
Oui, pardon. Il ne dormait pas. C'est pour te tester.

[Rires au sein de l'assemblée]

L'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) instaure pour les collectivités territoriales et établissements publics le Rapport Social Unique (RSU).

Ce rapport annuel rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes directrices de gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser ou de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le RSU comprend les données relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Rapport de situation comparée).

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 ainsi que l'arrêté du 10 décembre 2021 « relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique » fixent les conditions, les modalités de sa mise en œuvre ainsi que la liste des indicateurs.

Conformément aux articles L. 231-1 et L. 232-1 du CGFP, les données à partir desquelles est élaboré le RSU sont renseignées dans une base de données sociales.

Le RSU a été présenté hier au Comité Social.

L'avis est transmis dans son intégralité au Comité syndical pour information.

Simplement vous dire que c'est un petit point qui est à l'ordre du jour, mais qu'il y a eu un débat là-dessus parce que dans le rapport qui a été présenté hier, il manquait un certain nombre de précisions. Les parties qui étaient en réunion hier n'ont pas donné un avis tranché sur la question, notamment du côté des représentants du personnel puisqu'ils se sont abstenus pour ce document et du côté des représentants de la collectivité, nous avons pris acte de ce document.

C'est un document qui rappelle les grandes orientations prises sur l'année en question, mais simplement, on a pris acte que ce document existait avec toute la partie statistique concernant l'activité du Parc naturel. Cela parle un peu des compétences, de la formation et surtout au niveau de la formation, nous avons constaté que le niveau de

pourcentage de formations appelait à une réflexion parce qu'il n'y avait que 4% des agents du Parc naturel qui avaient suivi une formation, ce qui nous paraissait un peu bas.

On a demandé simplement aux services concernés de nous refaire une autre proposition concernant la formation parce que tout n'est pas rentré en machine. Le Parc naturel n'a pas mis en place un plan de formation pour 4% des agents. Il y a plus que cela. Il y a des formations qui ne sont pas rentrées dans la base de données. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu un avis tranché favorable sur ce dossier. On a pris acte simplement de ce document.

Voilà Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Le rapport social unique est un document important. Il est plus important que le budget parce qu'il donne la tonalité de la participation des agents dans les rapports avec leur collectivité. C'est un document qui est extrêmement important sur les addictions, les absences, les taux de congés maladie, les jours de grèves... C'est un document qui est un excellent baromètre de la collectivité.

Il faut qu'il soit le plus précis pour qu'il donne, j'ai envie de dire, le rythme cardiaque des agents dans leur rapport à la collectivité – les Ressources humaines, les agents comment ils sont au travail, la GPEC³, les lignes directrices de gestion à venir - surtout que nous sommes dans un programme de mandature que nous avons validé. Nous avons mis l'humain c'est-à-dire les agents du Parc pour qu'ils soient chez eux parce que dans un Parc, il y a un esprit Parc. Il faut que les agents soient bien et nous nous sommes assignés pour mission de ragréer les failles de discordance qu'il y avait entre les agents du Parc et le Parc lui-même. Il faut que nous avançons sur cela.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Comme je le disais hier, normalement, il n'y a pas d'avis contraire à donner. C'est un document qui reflète la réalité. C'est une information. Pour le Conseil municipal, on ne vote pas non plus. On donne l'information au Conseil municipal, mais on ne le vote pas.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On prend acte.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

C'est pour cette raison que l'on a dit hier que l'on prenait acte. On ne pouvait pas dire si c'est bon ou pas bon parce que c'est la réalité de ce que vous avez fait pendant l'année 2021.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Mais la prise d'acte n'exclut pas le débat.

³ GPEC : Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

On a eu une bonne discussion autour de ce document lors du CST. Je pense que l'ensemble des remarques que nous avons faites, il faut les prendre en compte pour améliorer.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

D'accord. Il y a d'autres observations sur la prise d'acte du Rapport social unique ? C'est un document, je le rappelle, très important.

On prend acte du document en ayant le soin d'entendre, dans le cadre des débats, notamment la prise en considération des observations des délégués syndicaux.

On considère que l'on a pris acte du Rapport social unique 2021 du Parc naturel régional de la Martinique.

Administration générale. Dossiers présentés par Christophe SAINT-CYR. Christophe (*SAINT-CYR*), tu nous entends ?

M. Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

Oui, je vous entends très bien.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Tu as la parole, Christophe (*SAINT-CYR*).

8. Liste des marchés 2022

M. Christophe SAINT-CYR *expose à l'assemblée,*

C'est une question de formalité. C'est le compte rendu de la délégation de signature du Président.

Nous sommes dans un cadre réglementaire. Délibération n°21-31 du 13 août 2021 portant délégations du Comité syndical au Président du Syndicat mixte du PNRM.

La synthèse dit que nous avons des achats dits sur bons de commande pour un montant de 1 656 168,39 €. C'est en fonction des besoins qu'on utilise généralement ces marchés à bons de commande. Nous avons les marchés notifiés avec actes d'engagement pour la somme de 366 124,01 € et nous n'avons pas d'avenants notifiés. Il y a bien deux codes de famille : les bons de commande et les notifiés.

Pour aller vite, je ne vais pas détailler tous les différents marchés, il y a par exemple, ALWEGO, SINERGIS. Le montant dépasse les 366 000 €, mais c'est en fonction de ce qu'il y a, je pense, en termes d'argent et de réalisation.

Je pense que l'on doit passer au vote pour cela. C'est pour aller vite. Mais il n'y a pas de choses particulières là-dedans. Je ne serai pas plus long. Je sais que l'on est resté

dans le cadre pour les marchés formalisés entre 40 000 € et 140 000 €. On est dans le cadre de toutes les façons. Voilà ce que j'avais à dire.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. C'est une information sur les marchés qui ont été signés par le Président.

M. Christophe SAINT-CYR, Rapporteur

... formalisés et surtout notifiés puisqu'on a notifié 366 124,01 €.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Si vous avez des questions, chers collègues, sur les différents marchés.

M. Christophe SAINT-CYR, Rapporteur

C'est surtout dire que nous sommes restés dans le cadre et nous avons tout respecté.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Il y a une demande de parole ?

[Intervention inaudible]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il n'y a pas de vote prévu ? C'est formidable. C'est une information. On prend acte.

9. Mise en mission d'élus 2022

M. Christophe SAINT-CYR expose à l'assemblée,

Le dossier n°9, on va en prendre acte très rapidement puisque c'était déjà validé. Le nombre de missions s'élève à 111. Ce sont les différentes missions qui sont liées au Parc naturel. Il y en aura d'autres pour 2023.

C'est toujours la même chose. On a détaillé avec le nom de ceux qui sont partis en mission. Il n'y a rien de particulier, du moment où on reste dans le cadre.

On est sur 111 jours de mission sur l'année 2022.

Vous avez des questions ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Vous avez des questions sur la liste des missions ? Il n'y a pas de vote.

Il y a des demandes de parole ? Vous avez la liste des bénéficiaires : leur nom et prénom et le nombre de jours. J'ai vu qu'il y a un tableau qui définit l'objet de la mission.

M. Christophe SAINT-CYR, Rapporteur

Absolument.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Bien évidemment, on ne peut pas faire de vote puisque le Président met en mission qui il veut. La mission concernant la Fédération nationale des Parcs, Madame, elle est dedans ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (Directrice Formation et Développement durable)

Oui, c'était en 2022. C'est dedans.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (Directrice Formation et Développement durable)

Ce sont les journées nationales des Parcs. C'est tous les deux ans. Il n'y a pas de rencontre cette année.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

D'accord. Très bien. On va essayer sur les missions, je le dis et je le répète tous les jours, si on peut faire tourner les collègues sur des missions qui ne nécessitent pas une affectation.

M. Christophe SAINT-CYR, Rapporteur

Absolument, je suis d'accord avec cela.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On a pris acte des missions qui ont été réalisées en 2022. Nous passons à la Direction « Animations ». Subvention à l'Association des Amis du Parc.

Monsieur Gérard MONSTIN, tu es là ?

M. Gérard MONSTIN (Commune du Carbet)

Je suis là.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Tu as la parole.

10. Subvention à l'Association des Amis du PNRM

M. Gérard MONSTIN expose à l'assemblée,

L'objet c'est la demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2023 pour l'Association des Amis du Parc Naturel de la Martinique (AAPNRM).

L'Association des Amis du Parc Naturel Régional de La Martinique (AAPNRM) est une association «in house » du PNRM.

À ce titre et conformément à son statut, il contracte des partenariats avec le Parc ou réalise des missions pour son compte. Il fait également en complémentarité avec le PNRM des randonnées, des sorties ou des manifestations pour faire connaître ou sensibiliser ses adhérents ou le grand public à la protection de l'environnement.

Pour réaliser toutes ses activités, l'Association des Amis du Parc sollicite pour l'année 2023 une subvention d'un montant de 10 000 €.

Il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de cette subvention d'un montant de 10 000 € au profit de L'Association des Amis du Parc Naturel Régional de La Martinique.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci Gérard (*MONSTIN*). Juste pour rappel, normalement quand il y a un Parc naturel régional, l'association des Amis crée le Parc. C'est le soubassement même. C'est le radier du Parc sur lequel le Parc se repose et qui est à côté du Parc pour l'accompagner.

Madame BALUSTRE.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Tous les Parcs naturels régionaux ont leur association Les Amis du Parc, ce qui permet de faciliter certains fonctionnements au niveau du Parc.

M. Gérard MONSTIN, Rapporteur

Oui, cela facilite certaines négociations, certaines transactions. Cela peut accélérer les choses aussi.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il y a des questions ? Madame BALUSTRE c'est un montant que l'on donne annuellement. C'est toujours le même à peu près ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Non, c'est une subvention qu'ils demandent de 10 000 € pour aider à la participation de l'activité en plus de ce que l'on donne annuellement (une enveloppe de 150 000 €). Ils ont quand même un gros volet de fonctionnement. Ce sont eux qui sont dans les boutiques du Parc, qui accueillent, qui parfois font des prestations pour nous. C'est vrai qu'ils ont une lourde charge et en contrepartie, il faut savoir que dans le fonctionnement de l'association, il y a un reversement qui est fait des sommes qui sont reçues en fonction du chiffre d'affaires et des recettes qui sont obtenues. Tout cela est prévu dans la convention.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Chers collègues, des questions sur l'allocation de cette subvention à l'Association des Amis du Parc ? Au-delà de cette subvention, cette association entretient et anime les sites.

M. Gérard MONSTIN, Rapporteur

Ils sont d'un grand soutien au Parc.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (Directrice Formation et Développement durable)

Tout à fait.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On passe au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

M. Gérard MONSTIN, Rapporteur

Merci collègues.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il y a un point 11. Développement local. Convention APVRCEEM pour la valorisation du café. C'est Monsieur MONFORT.

11. Convention APVRCEEM pour la valorisation du café

M. Jean MONFORT expose à l'assemblée,

Convention de partenariat entre le Parc naturel régional de la Martinique et l'Association patrimoniale de valorisation et de restauration de cafés d'excellence en Martinique (APVRCEEM).

Le projet « café d'excellence » a pour objectif la création d'une filière caféicole « haut de gamme » à partir de la variété Arabica Typica introduite en Martinique au XVIII^{ème} siècle par Monsieur DESCLIEUX.

Dans ce projet de convention, le Parc naturel régional de Martinique définit un cadre d'expérimentation pour soutenir l'A.P.V.R.C.E.E.M. dans la conduite du développement d'une filière de production Arabica Typica à haute valeur ajoutée. Les autres variétés de cafés éventuellement produites par l'A.P.V.R.C.E.E.M. pourront faire l'objet d'autres modalités de collaborations spécifiques visant pareillement à en garantir certains critères d'excellence.

Le projet s'articule en trois composantes qui devront s'organiser dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des partenaires concernés par cette opération, dès la phase de démarrage du projet :

- **Maîtriser tous les aspects agronomiques** permettant la sauvegarde, la multiplication, et le développement d'un matériel végétal « Arabica Typica » à partir de trois pieds mères certifiés et répertoriés ;
- **Cultiver cette variété de café** dans des zones pédoclimatiques du territoire permettant la meilleure expression possible de ses caractéristiques qualitatives à partir du développement et de la pérennisation d'une agriculture familiale dans des dispositifs d'agroforesterie ;
- **Valoriser économiquement et culturellement la filière** par la création de produits labellisés, le développement de circuits agrotouristiques ou encore la création d'une structure à vocation muséale.

Dans ce cadre, l'A.P.V.R.C.E.E.M. mobilisera avec le soutien du Parc Naturel divers partenaires, dont des agriculteurs en mesure de conduire et de respecter l'étude expérimentale.

Il est donc demandé aux membres du Comité de se prononcer sur l'opportunité de la mise en place de ce partenariat pour le développement de la filière café Arabica Typica en Martinique.

Vous avez la convention derrière.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je te remercie, collègue MONFORT.

Collègues si vous avez des questions sur cette convention et si Madame BALUSTRE veut ajouter quelque chose ? Cela nous engage en quoi ? Est-ce que l'on va payer ? Parce que ce qui est important dans une convention synallagmatique, l'association a des obligations et des droits et le Parc a des obligations et des droits. En un mot, quels sont les droits et les obligations à l'égard de l'association ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Dans cette convention de partenariat, c'était vraiment définir le rôle du Parc au côté de l'association puisque ce que nous voulons c'est rendre cette association autonome, qu'on ait véritablement un fonctionnement entre caféiculteurs pour qu'ils se prennent en main pour aller mobiliser des financements européens (POSEI) et verser une indemnisation aux caféiculteurs dans le cadre de l'expérimentation. Le Parc sortirait de cette affaire parce que c'est l'association qui prendrait vraiment la mesure de cette affaire.

Nous avons eu beaucoup de séances de travail. On a tiré parti de ce qui s'était déjà fait pour ne pas retomber dans l'erreur de ce que l'on avait fait. On a vraiment cadré les choses avec des clauses de confidentialité, de clauses de repères scientifiques, etc.

Le Parc ne vient qu'en soutien véritablement au côté de cela et va beaucoup dans cette convention, guider l'expérimentation. Bien entendu, le Parc a beaucoup aidé

l'association qui a été mise en place depuis l'an dernier, mais qui commence à rentrer dans sa vitesse de croisière maintenant, sur la recherche des nouveaux caféiculteurs pour vraiment respecter, comme l'avait demandé Monsieur MONFORT et les autres élus qui étaient là, les critères de sélection en termes d'altitude, d'hygrométrie, etc.

Tout cela, on l'a fait, et aujourd'hui nous avons 15 nouveaux caféiculteurs qui vont jouer le jeu, qui s'engagent véritablement à entrer dans cette stratégie. Avec ceux qui étaient déjà là, ils sont une bonne vingtaine de personnes. Il était donc important que le Parc signe une convention avec l'APVRCEEM pour un petit peu déjà cadrer le fonctionnement de l'association et du Parc et de mesurer le soutien du Parc dans ce développement des filières d'excellence.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Ceux qui sont dans cette convention, Madame BALUSTRE, vous nous confirmez qu'ils remplissent les conditions pédoclimatiques telles que définies dans le rapport que l'on avait commandé au Réunionnais – j'oublie son nom - qui a disparu.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)
Monsieur DESCROIX.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur DESCROIX malheureusement qui nous a quittés, qui était venu faire une mission ici pour nous. Ils sont dans cela et on avance dans de bonnes conditions, j'ai envie de dire, de température, de...

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Il y a un élément supplémentaire que j'apporte c'est-à-dire qu'au-delà de cette convention entre le Parc et l'APVRCEEM, il y a une convention entre l'APVRCEEM et les caféiculteurs. Cette convention-là, effectivement, implique véritablement le caféiculteur dans sa démarche de respect du cahier des charges.

Et comme cela a été demandé, il y a les élus de la commission Agriculture qui ont demandé à aller sur le terrain, avant la signature entre l'association et l'agriculteur pour qu'ils vérifient véritablement si les critères ont bien été respectés.

Les terrains déjà validés, ce sont les terrains qui avaient été validés par Monsieur DESCROIX et nous avons quand même tenu à ce que des élus aillent voir ces terrains. On a fait la visite, il y a 15 jours. Il reste encore 4 exploitations à visiter.

Tant qu'on n'a pas vérifié que les critères sur la fiche de renseignements sont bien ce qui existent, ils ne pourront pas signer leur convention avec l'association. On a vraiment vérifié les choses puisqu'il est prévu de faire les plantations des nouvelles caféières à partir du mois d'août.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Collègues, sur café Arabica Typica...

Monsieur CYRILLE a demandé la parole.

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

Monsieur le Président, nous avons veillé à cela. Nous avons tenu à quelque chose d'important dans les conventions que nous avons rédigées, c'est que le Parc soit protégé et surtout qu'il y ait une transparence totale sur le travail des agriculteurs.

Un agriculteur qui sait qu'il ne va pas respecter [*inaudible*]. Nous avons prévu cela. Cela va jusqu'au remboursement des plants qu'il aurait reçus parce qu'il n'est pas question qu'on démarre une expérimentation avec quelqu'un qui ne soit pas réellement motivé. Comme Madame BALUSTRE l'a dit, on va d'abord faire la visite de terrain et si lors de la visite de terrain, on constate que ce n'est pas concluant, on doit retirer carrément cet agriculteur du projet. Il n'est pas du tout qualifié pour continuer. On le lui dit gentiment, mais en tout cas, on ne prendra pas de risques. C'est pour qu'il n'y ait pas de difficultés comme nous l'avons connu dans le passé.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Il faut vraiment – et je pose la question sciemment – que la nouvelle expérimentation sur Arabica Typica [*inaudible*] que tout cela mis dans la balance, vous comprenez bien que le Parc fonctionne presque comme *une start Up* c'est-à-dire qu'il l'aide à mettre le pied sur un champ, un couloir d'expertise et d'excellence et après il faut qu'il puisse partir. Cela doit être vrai pour le café Arabica Typica, cela doit être vrai pour le cochon noir. Notre travail c'est cela. C'est vous dire « Voilà ce qui est qualitatif » et une initiative privée doit prendre à un moment donné le relais.

Madame BALUSTRE, c'est ce sur quoi je voudrais que nous ayons la bonne garantie, que le vote des collègues soit significatif de cela, c'est-à-dire qu'à un moment ou un autre, on chemine ensemble, mais qu'ils arrivent à leur propre autonomie sur un champ d'excellence. On sait que ce n'est pas demain, c'est une caféière, cela prend du temps. Dans trois ans, ils ont leur caféière, ils l'entretiennent selon les mêmes processus et procédures définis scientifiquement et ils deviennent autonomes. Et à ce moment-là, il y a un label bien sûr, mais c'est leur café.

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

C'est exactement ce que nous avons fait, Président, puisque la convention qui lie le Parc naturel et l'association, c'est pour trois années, tandis que la convention qui lie les agriculteurs avec les caféiculteurs, elle est de dix ans. Pour bien montrer qu'il y a une dynamique, comme tu dis, de mener une expérimentation associée au Parc, puis une fois arrivé à maturation, on n'est pas lâché, c'est-à-dire qu'ils deviennent autonomes, mais il y a un regard du Parc quand même parce que le Parc doit garder quand même un regard critique sur ce qui se fait puisqu'il est prévu des rapports réguliers qui soient rédigés au Parc, même si le Parc n'intervient plus directement.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Très bien.
Collègue DOULIN.

M. David DOULIN (*Commune du Lamentin*)

Combien de caféiers vous avez ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

En ce moment ? Nous avons à peu près 4 800 plants dans la pépinière actuellement.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Ces plants-là sont à disposition des futurs...

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Oui.

Monsieur Emile GABRIEL (*Commune du Marin*)

Si j'ai bien compris, dans le projet, il y a une dimension muséale.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Après.

Monsieur Emile GABRIEL (*Commune du Marin*)

Justement, est-ce que l'on peut comprendre un peu quelle forme prendrait ce musée ? Est-ce un parcours muséal qui consisterait à aller découvrir les champs à ciel ouvert ou bien un ouvrage, un musée, qui permettrait de mieux comprendre l'histoire du café ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Il est prévu la Maison du Café et il est prévu aussi d'ouvrir les caféières à la visite agrotouristique. Cela va faire partie de l'agrotourisme puisqu'on installe ces caféières dans un cadre aussi d'agroforesterie. C'est un schéma c'est-à-dire que nous sommes en train d'étudier dans le cadre d'ailleurs de notre programme d'agroforesterie, une modélisation des espaces qui sont plantés en agroforesterie.

C'est tout cela que nous allons donner aux gens et en plus, ce que l'on a fait aussi, c'est que l'on a donné une dimension économique aux arbres de couverture qui seront là pour enrichir l'exploitation pour qu'au moment où le caféiculteur ne pourra pas encore récupérer son café, qu'il puisse en tout cas, vivre de ces arbres qui auront une dimension économique.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

On en a visité une, je crois que c'était au Morne-Rouge, et c'était presque apaisant cette caféière. Elle était immense.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

C'est SOURAYA.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Monsieur MONFORT.

M. Jean MONFORT, Rapporteur

Il faut bien préciser que dans la convention, les caféiculteurs vont s'engager sur 3 000 mètres carrés. Cela ne va pas monter plus haut que 3 000 mètres carrés. Je précise cela pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté parce que l'on a bien vu le terrain de SOURAYA...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il est immense.

M. Jean MONFORT, Rapporteur

On a fait planter deux hectares de café, dans de mauvaises conditions. Il faut appeler un chat un chat. Il n'a pas encore récolté quoique ce soit, malgré le nombre d'années parce que cela n'a pas été fait dans les règles.

Nous ne voulons plus de cela. On l'a bien dit. Il faut que les choses soient très claires. Si on veut faire un café d'excellence...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Ce n'est pas la masse.

M. Jean MONFORT, Rapporteur

C'est comme le Bourbon Pointu de la Réunion. Cela se vend à 500 €. C'est pourquoi je dis que dans la convention, vous allez le voir, il est bien précisé qu'on ne va pas au-delà de 3 000 mètres carrés pour la partie expérimentale Parc Naturel. Après lorsqu'ils vont prendre leur envol [*inaudible*].

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Il y a d'autres questions sur l'expérimentation Arabica Typica ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous passons au point 12. Grand projet Nord. Subvention pour l'étude sur le Balisier. Monsieur CYRILLE.

12. Subvention pour l'étude sur le balisier

M. Charles CYRILLE expose à l'assemblée,

Merci Président. La question n°12 porte sur le financement du projet de recherche de Monsieur Thomas NICOLE sur le balisier.

Le Parc Naturel Régional de la Martinique a en charge le portage du dossier d'inscription des « Volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du nord de la

Martinique » au patrimoine mondial de l'UNESCO, pour le compte de la Collectivité Territoriale de Martinique et de l'État.

Parmi les actions du plan de gestion figurent la préservation des trames vertes situées entre les deux entités du Bien et l'approfondissement des connaissances sur certains taxons faunistiques et floristiques.

Le Budget primitif de fonctionnement 2023 pour la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO s'élève à 530 000 €.

Monsieur Thomas NICOLE est en deuxième année de thèse au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) à Paris où il étudie l'impact des humains sur les relations plante-animaux en Martinique à partir du balisier rouge, que l'on appelle *Heliconia caribaea*. Ce projet de recherche concerne la zone se situant entre la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet.

Certaines analyses de ce projet nécessitent des financements conséquents (12000€) et la réussite de ce doctorat est essentielle pour la suite de son parcours professionnel, qui a commencé par un stage de Licence 1 à la DEAL Martinique en 2017 et qui se poursuit par la collaboration avec le Parc Naturel Régional de Martinique depuis 2021.

C'est la raison pour laquelle il sollicite le PNRM afin de le soutenir dans ce projet.

Ce projet sera financé au titre de l'action A103UN2210 pour la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO, et plus spécifiquement l'axe 2 sur l'amélioration des connaissances scientifiques.

Il est donc demandé aux membres du Comité de se prononcer sur le financement à hauteur de 4 000€ du projet de recherche de Monsieur NICOLE.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Vous avez entendu le collègue. Si je comprends bien, on va aider un jeune martiniquais dans l'élaboration de sa thèse à hauteur de 4 000 € et en même temps, on sera dans la connaissance scientifique dans leur cœur de bien UNESCO quand ses études seront versées et dans une certaine mesure, vont contribuer à faire un pas sur le plan de gestion...

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)
L'amélioration des connaissances scientifiques.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

D'accord. Cela restera quand même sa thèse, mais nous pourrons bénéficier, faire usage de ces connaissances-là, de ce qu'il va démontrer. Ce n'est que sur le balisier, si je comprends bien ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Sur le balisier essentiellement.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Qu'est-ce qu'il va faire ? Quelle est la problématique ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Pour l'instant, il est en train de regarder l'impact de l'homme sur le développement puisque c'est une espèce qui pousse très naturellement en forêt. Il est en train de travailler sur la mesure de la population, en tout cas, le développement de ces plantes. Mais au-delà de cela, c'est quand même quelqu'un qui est très versé au niveau de la biodiversité et qui organise déjà au niveau du Parc, avec des scolaires surtout, des visites. Il se fait aussi accompagner par les Gardiens de l'environnement pour entrer en forêt et bien analyser ses recherches.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il est basé en Martinique ce monsieur ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Il a un bureau au Domaine d'Émeraude et c'est là qu'il travaille. Cela fait déjà plus d'un an qu'il est avec nous.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est un agent du Parc alors ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Non, c'est un doctorant. Chaque fois qu'il est à la Martinique, il vient au Parc travailler sur le site du Domaine d'Émeraude.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Au-delà de ces 4 000 €, il ne bénéficie de rien du Parc ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Non, absolument rien. Parce qu'on a mis le bureau à sa disposition, il accueille les personnes qui viennent sur le Domaine d'Émeraude. Il fait la découverte.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il est martiniquais ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

C'est un martiniquais.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Vous avez la parole, chers collègues. Je suis pour aider les gens à mettre le pied à l'étrier.

M. Charles CYRILLE, *Rapporteur*

Président, tu le disais très justement, cela va servir dans le projet UNESCO sur lequel nous sommes puisque dans le projet UNESCO, on entend « Montagne Pelée », « forêts » et « Pitons du Carbet ». Cela prouve qu'il y a un réel travail qui est effectué sur les espèces que nous devons protéger.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Hier soir, j'ai lu une partie du rapport qui peut conforter dans l'allocation de cette aide. Je vous le partage mais j'imagine que vous avez lu votre dossier.

« Un premier financement de 3 000 € m'a été accordé par la Collectivité Territoriale de Martinique pour effectuer ma campagne d'échantillonnage 2022 pour l'achat de matériel lié au protocole d'observation de la biodiversité. Ce nouveau financement est alors crucial pour réaliser ces analyses génétiques onéreuses et c'est la raison pour laquelle je fais appel au Parc naturel régional de Martinique... ».

Je pense que nous sommes dans une certaine forme de continuum puisque si la Collectivité qui est membre du Parc a aidé, s'il est hébergé chez nous, si cela peut l'aider à lui permettre de voir plus clair et plus loin sur notre biodiversité, je crois qu'il faut lui accorder cela.

[Intervention inaudible]

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (Directrice Formation et Développement durable)

Oui, absolument, il va intervenir au niveau du laboratoire.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On pourrait imaginer que ta collaboratrice, Madame...

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (Directrice Formation et Développement durable)

Madame Stéphanie MORIN.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Madame Stéphanie MORIN qui est chercheur et qui travaille au Parc, je propose qu'elle travaille avec Monsieur NICOLE pour que les connaissances s'infusent et que chacun bénéficie de l'expertise et des connaissances de l'autre.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Charles CYRILLE, Rapporteur

Je voudrais juste dire que pour avoir fait les 22 mornes, 22 kilomètres du Lorrain, j'étais impressionné de voir la quantité de balisiers dans tous les sentiers. J'imagine les fonds bois sans ces balisiers, on ne serait plus dans le même spectacle, ne serait-ce que pour le plaisir des yeux et ce que cela procure à la nature. C'est impressionnant. J'en ai vu un peu partout en bordure des routes, mais à l'intérieur des terres du Lorrain, c'est impressionnant. Et si jamais un parasite leur tombe dessus, ce serait bien dommage. Donc cela a du sens d'essayer déjà de savoir ce que cela vaut génétiquement et de les

préservé. Sans compter que c'est une plante invasive. Il faut aussi réfléchir sur les deux aspects.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Je pense que nous en avons suffisamment dit et que vous êtes convaincus qu'il faut voter ce projet à l'unanimité.

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

➤ Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

À l'unanimité pour l'octroi d'une subvention, nous sommes bien d'accord, de 4000€ à Monsieur NICOLE Thomas et on nous dira un peu, chemin faisant, comment cela avance.

Toujours Monsieur CYRILLE pour la convention avec Caribbean Cetacean Society.

13. Convention avec Caribbean Cetacean Society

M. Charles CYRILLE *expose à l'assemblée,*

Convention de partenariat du Parc naturel de la Martinique et le CCS 2023-2024 avec dotation financière pour le suivi scientifique des cétacés.

Depuis 2021, le Parc naturel régional de la Martinique collabore avec la Caribbean Cetacean Society pour l'étude des cétacés dans les Antilles et spécifiquement dans la zone nord Caraïbe de la Martinique relativement à l'Action CS27 « *Suivre les populations de mammifères marins* » du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale marine Albert Falco du Prêcheur.

Une convention de partenariat a été établie en 2021 pour le soutien du programme *Ti Whale An Nou 2021*.

Compte tenu de la réussite de ce programme 2021 et de la nécessité d'un suivi pluriannuel, le programme *Ti Whale An Nou 2022-2024* a été lancé et soumis au CS.

Conformément à la délibération 22-36 (en pièce jointe), le CS a été favorable au projet 2022-2024 et a voté la convention de partenariat 2022 avec attribution de subvention.

Afin de pouvoir ainsi poursuivre ce partenariat en 2023 et 2024 et faciliter les démarches administratives, une nouvelle convention doit être établie pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2023 et renouvelable tacitement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sous condition d'approbation des budgets alloués.



Le programme Ti Whale An Nou 2022-2024 de la Caribbean Cetacean Society (CCS) s'élève à hauteur de 600 000 €. Le partenariat PNRM-CCS pluriannuel sur 3 ans a été voté pour une subvention à hauteur de 60 000 €, soit 20 000 € par an (cf. délibération 22-36). Cette subvention est incluse dans le plan de financement de la RNR Albert FALCO du Prêcheur sollicité et attribué en 2023.

Il est donc demandé aux membres du Comité de se prononcer sur le vote de la convention de partenariat PNRM/CCS 2023-2024 (pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2023 et renouvelable tacitement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 sous condition d'approbation des budgets alloués).

Voilà Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est chez toi, tu es content ?

M. Charles CYRILLE, Rapporteur

Cela n'a pas un intérêt seulement pour le Prêcheur, c'est un intérêt pour la Martinique et pour le monde entier. Et surtout, c'est quelque chose qui vient rehausser, je le dis tout le temps, le dossier UNESCO que nous avons, Président, parce qu'il ne faut pas oublier que dans la zone d'observation des cétacés, c'est là où on s'était émerveillés lors de la visite et avec les experts de l'UICN et avec les ambassadeurs de l'UNESCO parce que c'est le seul endroit où il y a un continuum qui part de la mer et qui va jusqu'au sommet de la montagne. Je crois que cela aussi, il y a cette visibilité à travers la Réserve FALCO d'avoir l'observation des cétacés, mais également en même temps, de pouvoir observer cette biodiversité que nous défendons, je dirais, avec hardiesse pour obtenir son classement au mois de septembre prochain.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Concrètement, on leur donne quoi ?

M. Charles CYRILLE, Rapporteur

20 000 € par an.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

20 000 € par an pendant deux ans.

M. Charles CYRILLE, Rapporteur

Trois ans.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (Directrice Formation et Développement durable)

Trois ans.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Trois ans. Sur le suivi. C'est quelque chose qui se fait déjà.

M. Charles CYRILLE, Rapporteur

Tout à fait. C'est une action qui avait déjà commencé. C'est parce qu'elle a été couronnée de succès que l'on demande la prolongation.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Est-ce que cela parle aussi de la gestion des visites, de la collaboration entre le tourisme et les cétacés parce que c'est un grand débat ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (Directrice Formation et Développement durable)

Madame VENUMIERE est présente. Elle est connectée, je crois. Elle peut nous donner des informations.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Non, elle n'est pas connectée. En tout cas, c'est très utile que nous poursuivions cette connaissance scientifique.

M. Charles CYRILLE, Rapporteur

De toutes les manières, cela fait partie des attributions et du travail de la Réserve FALCO. C'est dans le prolongement de la démarche que nous avons effectuée en Guadeloupe dernièrement ensemble. Je crois que cela va de soi. C'est une nécessité et cela permettra, je pense, à tout un chacun de bénéficier des informations sur leur comportement comme sur leurs déplacements, etc.

Surtout ce que l'on pourrait déplorer par moment, et c'est là où la Réserve va vraiment nous aider, ce travail est important à travers la Réserve parce que c'est nous qui pourrons donner le tempo pour organiser justement des visites, parce que souvent, les marins-pêcheurs du Prêcheur ont déjà pris cela à bras-le-corps. Dernièrement j'en parlais avec un groupe. « Yo té la ka anbété sé bèt-la, man fé yo pran lavol ». C'est ce qu'un marin-pêcheur m'a sorti. Pourquoi ? Parce qu'il a estimé qu'au-delà de dix minutes de photo, que les visiteurs exagéraient. Il est venu avec son embarcation et ses matelots et il a chassé les visiteurs en leur disant : « Vous avez pris pendant dix minutes des photos, laissez les bêtes tranquilles. Laissez-les évoluer en paix ».

C'est là aussi où on prend toute la mesure du travail des agents de la Réserve sous l'égide de Laurent (*LOUIS-JEAN*) avec son équipe : le côté pédagogique. Je peux dire qu'il a déjà commencé à porter ses fruits alors qu'on n'a pas encore commencé toutes les actions sur la Réserve. Je pense que cela ne peut être que bénéfique.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Y a-t-il d'autres questions sur ce programme de suivi des cétacés, avant de passer au vote ? (*Il n'y en a pas*)

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

À l'unanimité, on autorise le Président à signer la convention avec la Caribbean Cetacean Society pour le suivi des cétacés dans nos eaux.

Nous arrivons aux questions diverses. Si vous avez des questions diverses, des interrogations à formuler.

Questions diverses

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Moi, je voulais simplement dire aux gens que nous avons notre programme cette année, Madame la Directrice, d'animations pendant les vacances.

Ce que je peux dire, c'est que j'ai participé moi-même, à une randonnée dimanche. Elle a été d'une exceptionnelle qualité (scientifique, connaissances) avec le Professeur SAFFACHE et un agent du Parc, Monsieur DURANTY et avec Madame RENARD.

Je vous invite à y aller et je vous invite à inviter vos amis, vacanciers, vos frères, vos sœurs, vos enfants à y aller. Je sais qu'il y avait aussi du yoga.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Oui, au Domaine d'Émeraude.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il y a le programme. Je vous demande d'envoyer cela, Madame LATOURNALD aux élus. Et de vraiment saisir cette opportunité parce qu'il y a vraiment de belles choses qui se préparent. Il faut que nous soyons des ambassadeurs de nos animations.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

C'est vraiment permettre de découvrir la Martinique autrement avec des connaissances qui sont hautement scientifiques. Ce n'est pas seulement marcher, se balader, mais en tout cas, avoir des connaissances scientifiques et culturelles et patrimoniales.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Nous avons une demande de parole.

Collègue, tu as la parole.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Bonjour à toutes et tous. Président, mes deux questions s'adressent à Madame BALUSTRE. Madame BALUSTRE, les concours des villes et villages fleuris de la Martinique, est-ce que c'est en stand-by ou cela reprendra très bientôt ?

La deuxième question que j'ai à formuler : concernant l'UNESCO, le résultat du projet Parc UNESCO, quand est-ce que cela va se concrétiser parce que j'ai peut-être raté un épisode là-dedans, mais je ne me rappelle pas quel jour ce résultat sera effectif.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Pour répondre déjà à la première question sur les villes et villages fleuris, c'est vrai que c'est un dossier qui a été mis en stand-by parce que la personne qui s'en occupait a eu un arrêt maladie. Aujourd'hui, la CTM a repris contact avec nous pour un petit peu reprendre ce dossier villes et villages fleuris.

C'est vrai que le Parc avait souhaité, à un moment, pouvoir confier à la CTM le fonctionnement des villes et villages fleuris. Aujourd'hui, je ne peux pas dire si cela va reprendre. Aujourd'hui, nous sommes en négociations avec la CTM pour voir qui va porter ce dossier.

On a remis à la CTM, aux représentants, la liste des villes et villages fleuris de Martinique, ceux qui étaient déjà dans la course (candidats). J'attends véritablement la réunion qui est prévue pour voir comment on va relancer cette affaire-là, en sachant que ceux qui étaient dans la course, qui avaient déjà une ou deux fleurs, on leur dit « continuez à entretenir ces espaces et le moment venu, on verra comment reprendre ce dossier ».

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Si j'ai bien compris, nous étions les représentants territoriaux d'un label national ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Oui, c'est cela. On travaillait pour le compte de la CTM. On faisait pour eux.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Le deuxième volet ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

S'agissant de l'UNESCO, nous attendons la date fatidique de septembre pour savoir effectivement si nous aurons l'inscription ou pas.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Cela va se passer à Riyad en Arabie Saoudite. Comme le collègue THALMENSY pose la question, je rappelle que nous avons fait un petit séminaire à l'Émeraude. Tous les collègues n'étaient pas présents. Je sais que les collègues travaillent et ne pouvaient pas tous se rendre disponibles. C'était de très belle facture. Cela avait une dimension avec les techniciens et les élus. On avait échangé spécifiquement sur cela et on avait porté pas mal d'informations notamment la notion de bien, pourquoi autant de temps, pourquoi la chose qui était purement culturelle avec la guerre en Ukraine est devenue diplomatique et stratégique et que les considérations de géopolitique et de géostratégie étaient venues s'y mêler et vous savez très bien que lorsque la géopolitique, la géostratégie s'y mêlent, la rationalité en prend parfois un coup.

Cela va donc se passer à Riyad et c'est dans deux mois. On avait à répondre à des observations et nous préparer à batailler. La bataille sera dure, mais personne n'avait dit que le combat pour obtenir un classement de biens aurait été facile. On s'y prépare et on ira de pied ferme avec Monsieur David ZOBDA qui est le Conseiller exécutif qui est venu ici même. On a fait une réunion de préparation stratégique par rapport aux observations à la fois des experts et de l'UICN. Les experts ont posé des questions, des interrogations fondamentales notamment sur toute la question géologique.

On a mis ici en place une stratégie avec la Collectivité Territoriale et d'un commun accord, nous avançons nonobstant les observations qui ont été faites, pas toujours favorables à notre sens, mais nous avançons parce que nous croyons que notre bien est magnifique, il a une valeur et j'ai envie de dire, quoi qu'il advienne, on travaille encore et je crois que le Conseiller exécutif était dans ce sens-là aussi. Travaillons et quoi qu'on nous dise, notre bien est magnifique et il le restera pour nous quoi qu'il advienne et s'il faut redoubler, on va redoubler et on va continuer à retravailler jusqu'à ce que nous obtenions ce classement que nous méritons.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Merci pour les réponses claires, nettes et précises.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il y a d'autres questions diverses ? (*Il n'y en a pas*)

Je m'étais engagé à finir avant 16 heures 30. Il est 16 heures 22, nous avons bien travaillé et nous avons épuisé l'ordre du jour sans épuiser les opérateurs.

Je vous remercie infiniment. Bonnes vacances et pensez à partir en vacances chez nous et soyons des bons ambassadeurs du Parc. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance lève la séance, il est 16 heures 30.

Le Secrétaire de séance,

Jean MONFORT



Le Président de séance,

Robert DULYMBOIS
Pour le Président et par délégation,
le 1er Vice-Président,



Robert DULYMBOIS